

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 73 Freitag, 17.04.2009 127. Jahrgang

---

1. Débitrice:

**Danzinelli Sàrl**, Allée du Quartz 3,  
**2300 La Chaux-de-Fonds**

2. Déclaration de faillite: 08.12.2008

3. Suspension de faillite: 07.04.2009

4. Ecbéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.04.2009

5. Avance de frais: CHF 8'000.00

*Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.*

6. Remarques: But: exploitation d'une entreprise de constructions métalliques et de tôlerie industrielle

Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans un délai de 20 jours dès la publication, exiger de l'office la réalisation de son gage (droit de rétention) conformément à l'art. 230a LP

Office des faillites  
2053 Cernier

(00367603)